

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-118 DU 26 FEVRIER 1999

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi de
l'intérim de Monsieur Joseph Sourou ATTIN,
Ministre des Travaux Publics et des Transports le
26 février 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement.

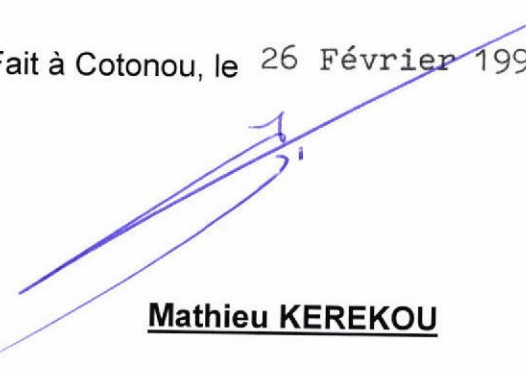
DECRETE

Article 1er : Pour compter du vendredi 26 février 1999, Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MPREPE 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.